

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

En application des articles 47 et 56 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, décrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. ()*

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :/...../..... à :

Demeurant :

.....
.....

Accompagné(e) de [époux(se), enfant(s), parent(s), membre(s) du foyer familial] :

.....
.....
.....
.....

Déclare sur l'honneur me rendre sur mon lieu de culte habituel, le **Sanctuaire de Notre Dame de Fatima - Marie Médiatrice, sis 48 bis boulevard Sérurier à 75019 PARIS**, pour célébrer et assister (en portugais) aux cérémonies religieuses des fêtes de la Toussaint (le week-end du 31 octobre et 1^{er} novembre 2020) et des Fidèles Défunts (le lundi 2 novembre 2020), suivant autorisation exceptionnelle, concédée par les déclarations officielles de M. le Premier-Ministre Jean CASTEX et les dispositions susvisées du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 décrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Fait à :

Le/...../..... à :.....H.....
(Date et heure de sortie)

Signature :

.....

(*) Article 56 alinéa 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020

« Les dispositions de l'article 47 entrent en vigueur à compter du 3 novembre 2020. Jusqu'à cette date, les dispositions de l'article 47 du décret du 16 octobre 2020 susvisé restent en vigueur dans leur rédaction applicable au 29 octobre 2020. »